



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 017 spécial publié le 8 février 2023

Sommaire affiché du 8 février 2023 au 7 avril 2023

SOMMAIRE

DCPPAT

- Arrêté n° 2023-PREF-DCPPAT-BCA-031 du 8 février 2023 portant délégation de signature à M. Narendra JUSSIEN, Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

ARRÊTÉ

**n° 2023-PREF-DCPPAT-BCA-031 du 8 février 2023
portant délégation de signature à M. Narendra JUSSIEN,
Sous-Préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne,
Secrétaire général adjoint de la Préfecture de l'Essonne,**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

VU les circulaires du premier ministre en date des 7 juillet 2008 et 31 décembre 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

VU le décret du 14 décembre 2022 portant nomination de M. Narendra JUSSIEN, professeur de l'institut Mines-Télécom de classe exceptionnelle détaché en qualité de sous-préfet hors classe, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU le décret du 28 août 2020 portant nomination de M. Alexander GRIMAUD, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau ;

VU le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de M. Stéphane SINAGOGA, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet d'Étampes ;

VU le décret du 13 octobre 2020 portant nomination de M. Cyril ALAVOINE, Sous-Préfet, en qualité de Directeur de cabinet du Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DCPPAT-BCA-283 du 30 décembre 2021 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Essonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Narendra JUSSIEN, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Essonne, à l'exception :

- 1) des arrêtés de conflit,
- 2) des réquisitions du comptable.

Article 2 :

M. Narendra JUSSIEN, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne, assure spécifiquement, sous l'autorité du Secrétaire Général de la Préfecture, les missions listées ci-dessous :

- 1) le suivi budgétaire et le suivi des travaux du périmètre SGCD,
- 2) le suivi des activités du CERT,
- 3) l'asile et les naturalisations,
- 4) le contrôle interne et la lutte contre la fraude,
- 5) le suivi des sujets économiques, recherche et innovation, liés notamment à France 2030.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu, M. Narendra JUSSIEN, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne, assure la suppléance ou l'intérim du Secrétaire général.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Narendra JUSSIEN, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne, et de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu, la délégation de signature qui lui est conférée aux articles 1 et 2 sera exercée par M. Cyril ALAVOINE, sous-préfet, Directeur de Cabinet du préfet de l'Essonne.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Narendra JUSSIEN, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne, de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu, et de M. Cyril ALAVOINE, sous-préfet, Directeur de Cabinet du préfet de l'Essonne, la délégation ainsi consentie est exercée par M. Alexander GRIMAUD, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau ;

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Narendra JUSSIEN, Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, Secrétaire général adjoint de la préfecture de l'Essonne, de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu, de M. Cyril ALAVOINE, sous-préfet, Directeur de

Cabinet du préfet de l'Essonne, de M. Alexander GRIMAUD, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau, la délégation ainsi consentie est exercée par M. Stéphane SINAGOGA, Sous-Préfet hors classe, Sous-Préfet d'Etampes.

Article 7 :

Le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Bertrand GAUME
Préfet de l'Essonne